



Académie d'Orléans-Tours – CAPA Certifiés du 20 janvier 2020 Révision des appréciations finales des rendez-vous de carrière *Compte rendu du SNALC Orléans-Tours*

La CAPA s'est ouverte sous la présidence de notre nouvelle Secrétaire générale d'académie, Madame LE GAL. Madame la Secrétaire générale d'académie a donné la parole aux élus du personnel qui ont lu leurs déclarations liminaires, consacrées aux questions des retraites (ce qui est peu surprenant vu le contexte), mais bien peu au sujet du jour, ce qui est moins légitime. Seul le SNALC a fait une déclaration purement centrée sur les rendez-vous de carrière. Nos responsables académiques ayant rencontré en audience Madame la Rectrice 5 jours auparavant au sujet des retraites et rémunérations, le SNALC n'allait pas se répéter !

Dans sa déclaration liminaire (accessible en ligne), le SNALC a fait le point sur tous les dysfonctionnements qui ont à nouveau émaillé les différentes étapes des rendez-vous de carrière. L'objectif du SNALC n'est pas d'incriminer tel ou tel service, mais d'établir un constat partagé afin que ce système soit enfin opérationnel.

Sans le dire, l'administration a répondu à certaines demandes du SNALC Orléans-Tours formulées lors de la CAPA 2019. Cette année, aucun évaluateur (IA-IPR et Chef d'établissement) concerné par une saisine de la CAPA par un professeur certifié ne siégeait. **Le SNALC avait en effet demandé en 2019 que les membres de la CAPA ne puissent être juges et parties, sans que l'évalué puisse s'exprimer.** Pour le SNALC, la CAPA doit faire preuve de distance dans ses décisions. Le SNALC se félicite donc cet état de fait organisé par l'administration.

Enfin, le SNALC avait demandé en 2019 et 2020 un bilan chiffré précis de ces rendez-vous de carrière. Il a été fourni... une semaine après la CAPA !



Bilan chiffré des rendez-vous de carrière pour le corps des certifiés de l'académie d'Orléans-Tours durant la campagne 2018-2019

1032 rendez-vous de carrière réalisés (12 % de plus qu'en 2017-2018), avec une répartition très différente de l'année précédente : près de 42 % des rendez-vous de carrière concernaient le 3^{ème} rendez-vous de carrière (accès à la hors classe). Par contre, la répartition des collègues par type d'établissement est identique à celle de l'année précédente (68 % des collègues en collège ; 28 % en lycée).

Les appréciations finales en 2018-2019

Excellent	19,9 %
Très satisfaisant	55,3 %
Satisfaisant	20,3 %
A consolider	1,3 %
Non renseigné (non réalisé)	3,2 %

Les contestations

62 recours	44 réponses positives de l'administration	
	18 refus de réévaluation de la part de l'administration	Puis 8 saisines de la CAPA seulement

2

Examen des dossiers

Pour les élus du SNALC, suite à l'étude attentive des dossiers, **3 appréciations finales devaient impérativement être remontées**. 3 autres appréciations finales pouvaient être remontées, mais n'étaient pas incohérentes en soi au regard des appréciations littérales des évaluateurs.

La CAPA a acté :

- **la remontée de 4 appréciations**, dont les 3 qui apparaissaient incontournables au SNALC
- **le maintien de 3 appréciations**, dont l'une ne pouvait être remontée, les avis des évaluateurs étant convergents et cohérents.
- **le rejet d'une proposition de l'administration de maintien d'une appréciation, par un vote contre majoritaire**. Toutefois, la CAPA d'avancement d'échelon a constaté que l'appréciation avait été maintenue. **Le SNALC Orléans-Tours déplore que Madame la Rectrice ait suivi la position de l'administration et non la position majoritaire de la CAPA.**



Conclusion

A – Prendre au sérieux le rendez-vous de carrière, avec un état d’esprit positif

B – Une fois l’appréciation finale connue, ne pas hésiter à faire tous les recours si une majorité d’items laisse espérer une révision de l’appréciation finale.

De nombreux témoignages de collègues indiquent qu’ils sont découragés par leur appréciation finale, et baissent les bras.

Or tous les dossiers suivis par le SNALC Orléans-Tours lors des recours gracieux se sont traduits par des révisions d’appréciation positives !

Toutefois, par rapport à 2019, l’administration a été plus sévère dans ses jugements en CAPA. Dans tous les dossiers, elle a argumenté pour un maintien de l’appréciation, y compris dans le dossier d’une collègue dont les évaluateurs soulignaient l’excellence, et, qui, pour le SNALC Orléans-Tours, n’aurait jamais dû arriver en CAPA.

Pierre GOUGEON, Gwenola LE HOANEN, Emmanuel WALLART, Laure BREGEON
Commissaires paritaires académiques SNALC-FGAF